

## Attestation de déplacement dérogatoire et justificatif de déplacement professionnel « sur mon smartphone »

Depuis le lundi 06 avril 2020, le Gouvernement a mis en place un système afin de faciliter l'accessibilité aux **attestations de déplacement** dans le cadre du confinement vis-à-vis de l'épidémie du virus COVID-19.

**Rappel avant de démarrer : la pièce d'identité est obligatoire lors de la présentation de l'attestation.**

### COMMENT OBTENIR L'ATTESTATION SUR MON SMARTPHONE

- Pour les utilisateurs ayant un smartphone (Apple ou autres marques) avec internet (3G/4G), rendez-vous sur le site internet via cette démarche. Si vous n'avez pas de connexion internet mobile, pensez à vous connecter via le WIFI (box internet) :
  - J'ouvre une page internet (SAFARI pour les téléphones Apple, Chrome pour les autres).

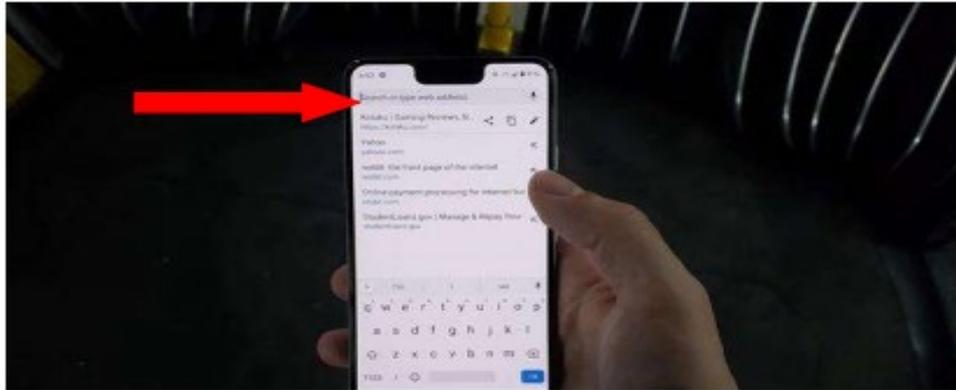


- J'écris **media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19** dans la barre d'adresse.

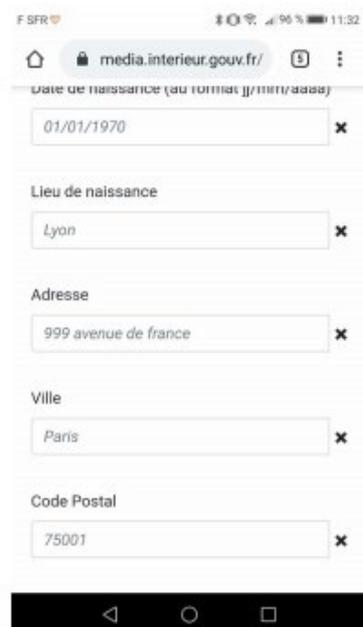
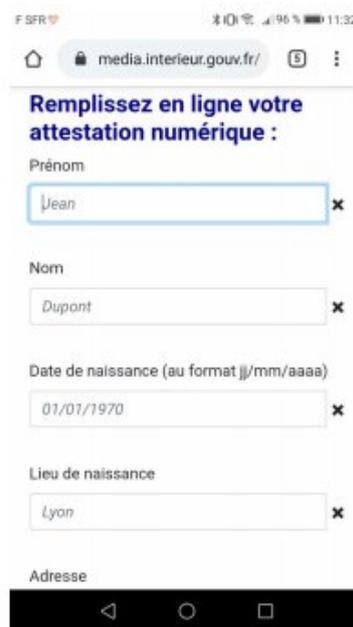
Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique  
Agréée mouvement jeunesse et éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs  
Agréée association d'usagers du système de santé

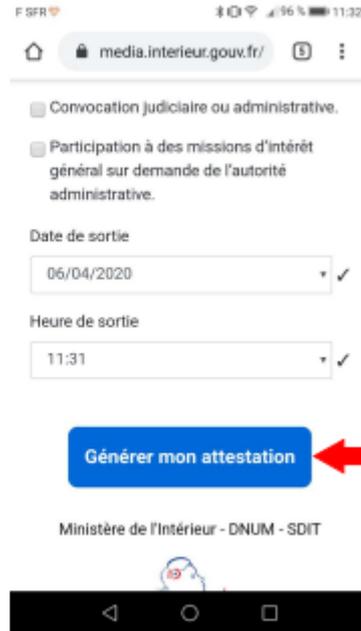
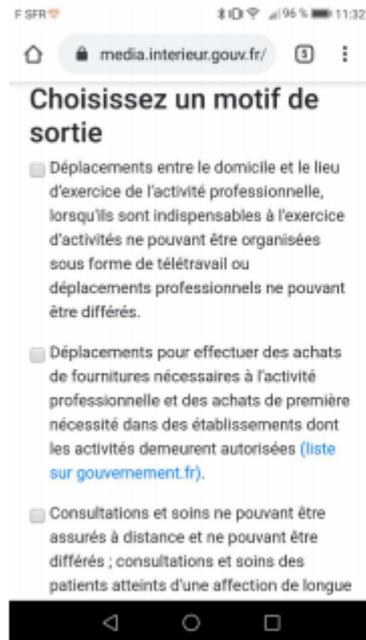
---

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88  
E-mail : [contact@familles-de-france.org](mailto:contact@familles-de-france.org) – site : [www.familles-de-france.org](http://www.familles-de-france.org)



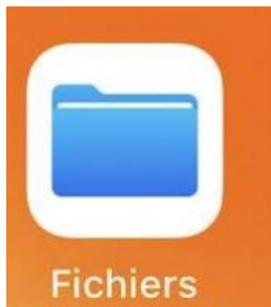
- Je remplis les cases et je n'en oublie AUCUNE (sinon l'attestation de ne sera pas valide). Une fois terminé, je « clique » sur le bouton **Générer mon attestation.**





- Une fois terminé, le document devrait s'afficher automatiquement. Dans le cas contraire, suivez la démarche ci-dessous :
  - Retournez sur la page principale de votre smartphone et recherchez l'application **Mes fichiers**.

**Attention**, sur certains smartphones cette application peut s'appeler autrement (ex sur Huawei, il existe une application « Téléchargements », sur Samsung vous pourrez trouver l'application dans les dossiers sécurisés. Sur iPhone, ouvrez l'application Fichiers et vous trouverez l'onglet « Téléchargements » où se trouvera votre attestation.



App Fichiers iPhone



App Téléchargements Android



Mes fichiers (Samsung)

- Une fois terminée, vous aurez à disposition une attestation de déplacement comme celle-ci :

**ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE**

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. : LAURET Yann

Né(e) le : [REDACTED]

À : Nîmes

Demeurant : [REDACTED]

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés<sup>2</sup>.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)).

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à : Nîmes

Le : 06/04/2020 à 14h 20  
(Date et heure de début de sortie)



060220-17915

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir d'un justificatif de leur déplacement hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.  
<sup>2</sup> À utiliser par les travailleurs non salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.  
<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

Familles de France reste disponible si vous avez des questions. N'hésitez pas à contacter Monsieur Jean-Jacques Guyenet au 06 07 85 78 31 ou Jessica Brousse par mail sur l'adresse suivante : [jessica.brousse@familles-de-france.org](mailto:jessica.brousse@familles-de-france.org)

**Prenez soin de vous ainsi que de vos proches !**



**FAMILLES  
DE FRANCE**

**Coordonnées de votre fédération ou association locale :**

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique  
Agréée mouvement jeunesse et éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs  
Agréée association d'usagers du système de santé

---

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88  
E-mail : [contact@familles-de-france.org](mailto:contact@familles-de-france.org) – site : [www.familles-de-france.org](http://www.familles-de-france.org)